

RÉSOLUTION N.º 583

RAPPORT BIENNAL 2012-2013 DE L'INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLES DES CARAÏBES (CARDI)

Le Comité Exécutif, à sa Trente-quatrième réunion ordinaire,

VU :

L'exposé de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) sur le rapport décrivant les activités développées au cours de l'exercice biennal 2012-2013,

CONSIDÉRANT :

Que, conformément aux termes de l'accord actuel, signé entre l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et le CARDI, ce dernier doit présenter un rapport annuel sur ses activités ; et

Que, par la résolution IICA/JIA/Res. 440 (XIV-O/07), le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) a délégué au Comité Exécutif la responsabilité de recevoir et d'analyser les rapports et les plans du CARDI et a demandé au Directeur exécutif de cet Institut qu'à l'avenir, il fasse parvenir directement à la direction générale de l'IICA la version du rapport biennal et les plans du CARDI pour qu'ils soient approuvés par le Comité exécutif,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement le rapport sur les activités menées par le CARDI pour l'exercice biennal 2012-2013 et de le remercier pour son exposé.
2. D'encourager l'IICA et le CARDI à continuer à resserrer leurs liens techniques et à renforcer les mécanismes pour la mise en œuvre d'activités conjointes, afin de maximiser la contribution des deux institutions aux efforts déployés pour assurer le développement agricole et rural des Caraïbes.